

Un peu d'attention...

→ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun débris derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !

→ Ce territoire est utilisé par un ensemble d'usagers.

Il se peut que vous croisie des chasseurs en période de chasse.

À savoir...

Les Marais Communaux



→ Les marais communaux, prairies naturelles inondables, sont des terres gagnées sur la mer lors des aménagements du Marais poitevin réalisés entre les Xe et XIII siècles. Les abbayes et seigneuries les mettaient à la disposition des plus pauvres qui y trouvaient de quoi subsister grâce à la pêche, la

chasse et le pâturage pour leurs animaux. À la Révolution Française, les communaux devinrent la propriété indivisible des habitants. Les communes continuèrent de les mettre à la disposition des éleveurs du territoire qui en faisaient la demande.

→ Ces espaces n'ont jamais été exploités autrement qu'en pâturage libre extensif, un mode de gestion original et adapté aux capacités de l'environnement. Les éleveurs conduisent leurs troupeaux sur le communal en avril, moyennant une taxe par animal. Ils y resteront pendant plusieurs mois.

→ Au printemps, des actions de sensibilisation sont menées lors de la « mise à l'herbe » des animaux sur les communaux, occasion également de célébrer le marais...

Situation géographique



Plus de renseignements...

Offices de Tourisme DU PAYS NÉ DE LA MER

• **ST-MICHEL-EN-L'HERM**
5 place de l'Abbaye
85580 ST-MICHEL-EN-L'HERM
02 51 30 21 89
www.paysnedelamer.fr
officedetourisme@paysnedelamer.fr

• **LUÇON**
Square Edouard Herriot
85402 LUÇON Cedex
02 51 56 36 52
www.tourisme-lucon.com
officetourisme.lucon@orange.fr

Sentier intercommunal Pays né de la Mer

(7 boucles + 5 liaisons)



Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon

PAYS NÉ DE LA MER

Marais Poitevin



A faire par étapes



80km au total

Balilage jaune



Plusieurs aires de stationnement à disposition

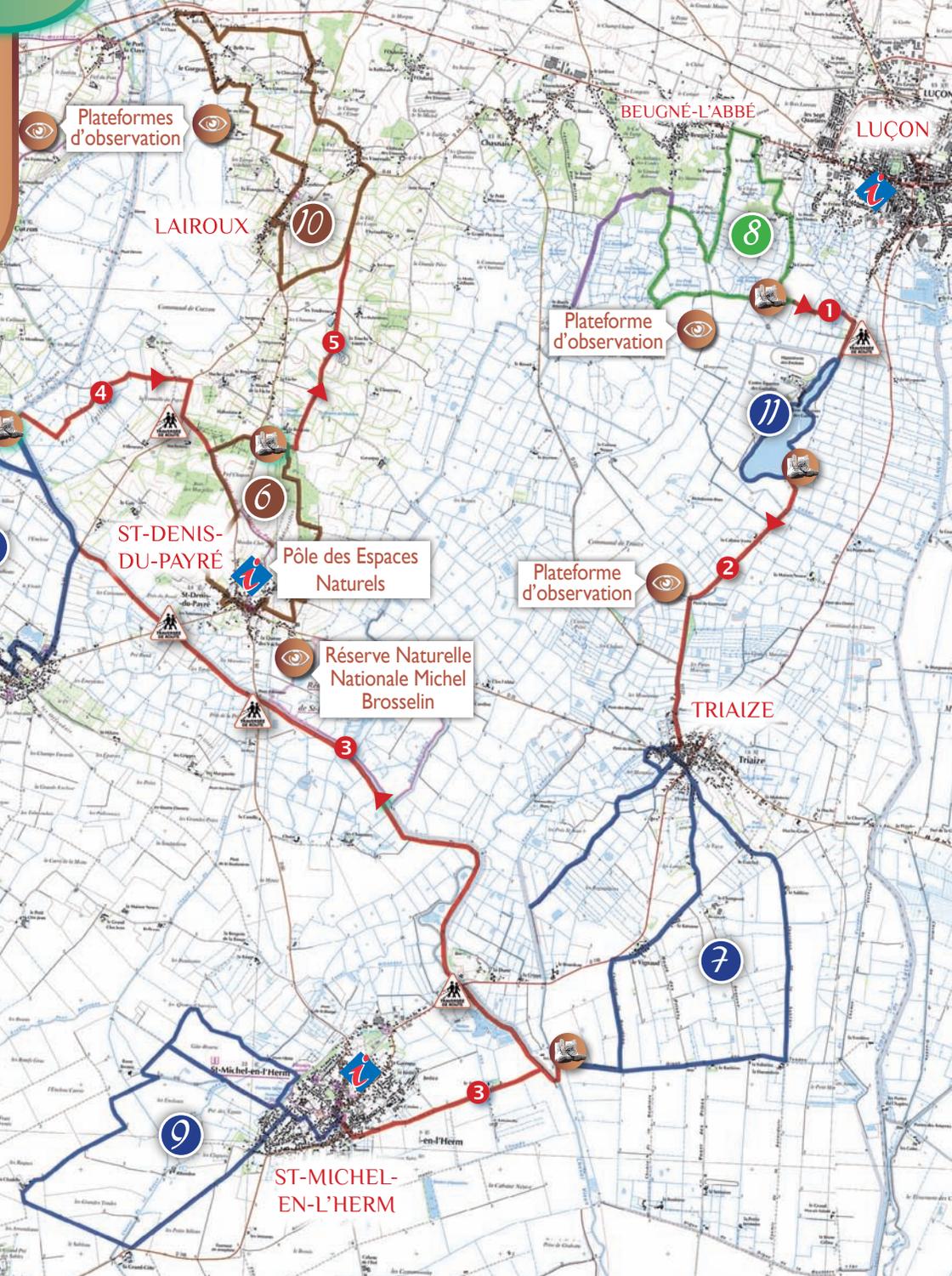


Plusieurs départs possibles

-  Plusieurs départs possibles
-  Autre point d'intérêt
-  Traversée de route départementale



- Légende CIRCUITS**
-  Digue en Terre
 -  Le Bois Gilaud
 -  Pré Saint Jean
 -  Les Charrières
 -  Ribandon
 -  Les Ardillers
 -  Les Guifettes



➔ Le circuit «Pays né de la Mer» propose des liaisons balisées entre les différents sentiers répertoriés sur le Pays né de la mer. Situé dans la partie ouest du Marais poitevin, ce territoire offre une mosaïque de paysages : le retrait progressif de l'océan a laissé derrière lui, un immense espace naturel et sauvage où surplombent d'anciennes îles et presqu'îles qui accueillent les villages de Grues, Lairoux, Les Magnils-Reigniers, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Michel-en-L'Herm, Triaize et la ville de Luçon.

➔ Le Pôle des Espaces Naturels du Marais poitevin, situé à Saint-Denis-du-Payré, propose aux visiteurs une présentation des particularités de cette façade occidentale du Marais poitevin.

1 Des Charrières aux Guifettes ➔ En bordure du marais, cette liaison de 1,5 km permet de joindre le sentier des Charrières **8** avec celui des Guifettes **11**. Sur le bord des canaux environnants, il n'est pas rare d'y rencontrer un pêcheur équipé d'une balance (*filet en forme de balance*) pour capturer des écrevisses.

2 Liaison des Iris ➔ Entre les Guifettes **11** et les Prés Saint Jean **7** à Triaize, le sentier des Iris (3,5km) longe le canal du Bourdeau. Une plate-forme d'observation permet aux marcheurs de faire une halte et de contempler le communal de Triaize, réservoir de richesses insoupçonnées. En effet, malgré les apparences, le sol n'est pas complètement plat : il est constitué de «belles» (*bosses*) et de «basses» (*creux*) façonnées par le passage de l'océan et des fleuves. Les basses qui recueillent l'eau de pluie de novembre à mai offrent un site de frayère aux *brochets*. Les *alevins* profitent alors des eaux chaudes et des herbées pour s'y développer...

3 Liaison du Chenal Vieux ➔ Un parcours de 10km qui relie les sentiers des Prés Saint-Jean **7**, de Ribandon **9** et de la Digue en Terre **6**. Ce circuit qui emprunte le chemin en pied de digue du Chenal Vieux, vous conduira au cœur du marais desséché. Ouvrez les yeux, de nombreux *oiseaux* y font halte !

4 Liaison des Prés Jaillards ➔ Des Portes du Chenal Vieux (Digue en Terre **6**), cette liaison de 3,5km rejoint le sentier du Bois Gilaud **6** à St-Denis-du-Payré. Le paysage de *prairies et de frênes* se décline en un camaïeu de verts. Dans une ambiance boisée, la végétation des fossés offre un refuge aux *libellules et demoiselles* (*insectes bien plus petits et frêles que les libellules, et qui restent toujours au bord de l'eau*). Celles-ci viennent y déposer leurs œufs qui se développeront ensuite en larves, avant de se métamorphoser pour profiter de la douceur de l'air à la belle saison...

5 Liaison des Tendresses ➔ Entre le Bois Gilaud **6** et le sentier des Ardillers **10**, le chemin dit de «l'ancienne voie gallo-romaine» sillonne sur 2,5 km, entre les presqu'îles de Saint-Denis-du-Payré et de Lairoux. Autrefois, les coteaux ensoleillés de ces péninsules étaient recouverts de vignes. Aujourd'hui, les bois ont remplacé les vignes. Ce sentier vous offre une vue panoramique sur le marais.